

J'entendais, cet après-midi, un député dire que le nombre d'emplois au Canada augmente beaucoup plus en proportion de la population que dans bien d'autres pays.

C'est bien possible. Je ne le conteste pas, mais je prétend que le nombre d'emplois n'augmente pas à un rythme assez rapide pour satisfaire à la demande de personnes qualifiées qui pourraient occuper des emplois, participer au développement économique de notre pays et assurer une plus grande prospérité à tous.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une constatation que j'ai souvent faite et que je fais encore ce soir pour que l'on s'oriente autrement, si c'est possible, et si le gouvernement le désire. Nous avons mis tous nos œufs dans le même panier. Nous avons connu, à partir des années 60, la course vers l'éducation, qui devait résoudre tous les problèmes. On disait: Instruisez-vous, les jeunes! Quand vous aurez obtenu votre diplôme, vous serez assurés d'entrer sur le marché du travail et de gagner votre vie convenablement.

On pouvait alors se baser sur les données des années passées pour faire de telles affirmations. Je pense qu'on était de bonne foi, mais je déplore, comme je le déplorais à l'époque, que les provinces consacraient la plus grande partie de leur budget à l'éducation et qu'elles négligeaient de développer le secteur industriel, le secteur public, afin de créer des emplois pour les jeunes qui termineraient leurs études. Malheureusement, on leur a fait manquer le bateau, parce qu'on a négligé de travailler dans ce domaine-là.

Voici une des solutions que l'on devrait appliquer immédiatement, afin de permettre aux jeunes d'entrer le plus rapidement possible sur le marché du travail: il faudrait porter l'âge d'admissibilité à la pension de 65 à 60 ans. Parmi les nombreuses lettres que je reçois à ce sujet, une seule personne m'a écrit de ne pas réduire l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans, parce qu'elle désirait continuer à travailler. Elle demeurera toujours libre de travailler jusqu'à 72 ans, si elle le veut.

J'ai rencontré une personne de 74 ans, samedi, à Saint-Michel-de-Bellechasse, dans ma circonscription: il s'agit d'un plâtrier qui ne veut pas «lâcher». Il veut faire du plâtre. C'est son affaire, mais cela ne l'empêche pas de bénéficier de la pension de sécurité de la vieillesse. Toutefois, des personnes de 60 ans ne peuvent accomplir un tel travail, et sont dans le besoin.

On devrait accepter ma suggestion éminemment pratique et modifier la loi pour faire bénéficier les personnes âgées de 60 ans ou plus de la pension de sécurité de la vieillesse, afin de libérer des emplois et permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail.

A mon avis, il s'agirait d'une bonne politique, car, lorsqu'on est jeune, on est très vigoureux et si l'on ne fait pas de bonnes choses, on en fera de moins bonnes. C'est ainsi que j'agissais, et je pense que les jeunes d'aujourd'hui ne doivent pas être différents. Lorsque nous avons atteint un certain âge, à cause de l'expérience de la vie, on est un peu plus rassis. On peut se permettre d'être inactif sans faire un trop mauvais usage du temps.

C'est pourquoi je pense qu'on devrait modifier la loi le plus rapidement possible.

Monsieur l'Orateur, voici un autre moyen visant à solutionner ce grave problème: augmenter les crédits relatifs aux travaux publics. Plusieurs projets pourraient être exécutés et avantageusement utilisés par la population. Nous en effectuons actuellement en vertu du programme

d'initiatives locales, programme qui, dans la plupart des cas, a été bien reçu par la population, bien qu'il soit saisonnier. On devrait viser à le rendre plus permanent, dans la mesure où il peut répondre aux besoins de la population.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur je m'excuse de n'avoir pu être à la Chambre pendant toute la journée pour écouter les discours des députés au sujet de la motion de l'opposition proposée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), qui était la suivante:

Que la Chambre déplore la négligence du gouvernement à présenter un programme global et cohérent pour venir à bout du chômage croissant chez les jeunes et son indifférence à l'égard des aspirations légitimes de la jeunesse.

En présentant le sujet, je crois que le député a donné aux députés de tous les partis l'occasion d'exprimer leurs opinions au sujet de l'un des plus graves problèmes actuels, certainement aussi l'un des plus graves de la décennie. J'ai écouté quatre ou cinq discours et j'ai remarqué que l'on n'établissait pas de vraie distinction entre les étudiants d'université, les jeunes gens et les jeunes couples mariés, entre le chômage en général et le chômage, en ce qu'il touche certaines catégories de la population, en l'occurrence, les jeunes gens.

Les statistiques m'ennuient tout comme elles ennuient la plupart des gens j'en suis certain, mais il y en a quelques-unes que j'aimerais mentionner, vu certaines des déclarations qui ont été faites. Je saisis d'abord l'occasion d'exposer ma philosophie personnelle, en qualité de ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Dans ses propos préliminaires, le député de Yorkton-Melville a prévu avec beaucoup d'astuce l'argument qui serait présenté. C'est un argument logique: le fait est particulier et unique. En effet, au Canada, à l'heure actuelle et pendant quelques années encore, la population active des jeunes gens est celle qui augmente le plus rapidement au monde. Cela remonte aux années d'après-guerre, à l'époque où un grand nombre de nos jeunes gens étaient revenus fonder une famille. Chose certaine, le nombre de jeunes actifs au Canada s'accroît plus rapidement que dans tout autre pays industrialisé. Cela n'est pas en soi une excuse très valable. En tant que gouvernement, il nous incombe, en raison de cette particularité, pourrais-je dire, de notre population active, de tenter de relever ce défi.

• (2050)

En 1965, le leader de la Chambre avait dirigé à la Chambre la discussion de la loi sur le ministère de la Main-d'œuvre que j'ai maintenant le privilège de diriger. Dès cette année-là, le ministère était assez bien adapté à la population active de l'époque. Je ne crois pas que les caractéristiques et les problèmes de la population active actuelle soient tout à fait les mêmes. C'est pourquoi j'ai présenté le bill C-195 qui en est présentement à l'étape du comité et dont la Chambre sera saisi d'un jour à l'autre en vue de la troisième lecture.

Avant de parler de l'avenir de la main-d'œuvre, des possibilités de ce ministère de l'orientation que nous devrions prendre avec un peu de collaboration, je tiens à souligner que depuis dix ans, la croissance des emplois pour les jeunes de 14 à 24 ans, c'est-à-dire, le groupe de